

MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR

**PROCES-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
WILLER-SUR-THUR
SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2013**

Convocation du 29 octobre 2013

Sous la présidence de M. Alain DELESTAN, Maire

Présents : MM. Roland PETITJEAN 1^{er} Adjoint, Jean-Luc MARTINI 2^{ème} Adjoint, Bernard WALTER 3^{ème} Adjoint, Mme Isabelle LETT 4^{ème} Adjointe (à partir du point 6), Mmes Nadine HANS-GROB, Danielle PERUGGINI, Christine VERRIER, MM. Bernard BASTIEN, Jean-Michel PETON, Daniel BOEGLIN, Adrien HECK, Jean-Marie COLLIN, Thomas DESAULLES, Patrick FRANK, Joël EHLINGER et Régis NANN

Absents : Mmes Isabelle LETT, 4^{ème} Adjointe (du point 1 au point 5) et Saloua BOUANI, excusées
M. Emmanuel BUSSMANN, non excusé

Procuration : ./.

1. DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1/2013

Monsieur le 1^{er} Adjoint Roland PETITJEAN soumet au Conseil la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses	Recettes
6533 – Cotisations de retraite élus	+ 1 100,00 €	
6534 – Cotisations de sécurité sociale – Part patronale élus	+ 7 300,00 €	
6554 – Contributions aux organismes de regroupement	+ 2 200,00 €	
6218 – Autre personnel extérieur	+ 28 000,00 €	
7022 – Coupes de bois		+ 38 600,00 €
TOTAL	+ 38 600,00 €	+38 600,00 €

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,
APRES en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative telle que détaillée ci-dessus.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2014

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances Roland PETITJEAN présente au Conseil Municipal quatre projets d'investissement qu'il conviendrait d'inscrire en priorité au Budget 2014, à savoir :

Projets	Coûts prévisionnels estimatifs
Réfection de la toiture du Presbytère	53 000 € TTC
Rénovation de l'installation électrique de la salle de Musique (partie ancienne)	20 000 € TTC
Réfection de la toiture de la salle de Musique (partie ancienne)	42 000 € TTC
Remplacement des portes extérieures à l'école maternelle et à l'école des garçons	16 000 € TTC

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN,
APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité :

1°) décide d'approuver la réalisation et l'inscription prioritaire au Budget 2014 des opérations décrites ci-dessus

2°) décide de solliciter une aide du Conseil Régional pour la réfection de la toiture du presbytère, dans le cadre du Plan régional pour l'activité et l'emploi

3°) approuve les demandes de subventions déposées auprès du Conseil Général pour ces quatre opérations, au titre du nouvel appel à projets annuel baptisé "Projets d'intérêt local"

4°) précise que l'engagement définitif de ces dépenses reste subordonné à l'octroi effectif d'une aide régionale ou départementale et qu'il se réserve la possibilité de renoncer à l'inscription au Budget 2014 de l'un ou l'autre de ces projets en cas d'insuffisance de financement

5°) donne délégation à M. le Maire Alain DELESTAN pour la signature de tout document relatif à ces demandes de subventions

3. CESSION DES ACTIONS DETENUES PAR LA COMMUNE AUPRES DE LA SA D'HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 1524-5, L 1524-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la SAEM ESPACE RHENAN de procéder à une fusion par absorption avec la SA D'HLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE ;

A l'unanimité :

DONNE son accord global sur le projet de restructuration tel qu'exposé dans le rapport qui lui a été présenté.

A cet effet, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession de la totalité ou de la quasi-totalité des actions de la société ESPACE RHENAN à la société HABITAT FAMILIAL D'ALSACE,

APPROUVE la cession de 1688 actions de la société ESPACE RHENAN détenues par la Commune de WILLER-SUR-THUR à la société HABITAT FAMILIAL D'ALSACE, à leur valeur nominale et selon les modalités suivantes :

- Conclusion d'une promesse synallagmatique de vente des actions ESPACE RHENAN qu'elle détient au profit de la société HABITAT FAMILIAL D'ALSACE, incluant l'engagement de céder ces actions au plus tard le 30 juin 2014 au prix de 15,24 € par action, soit pour un prix total de 25 733,39 € (vingt-cinq mille sept cent trente-trois euros et trente-neuf cents)
- Au terme de cette promesse, et au plus tard le jour des assemblées générales extraordinaires approuvant la fusion proprement dite en juin 2014, et préalablement au vote de cette fusion, signature d'un ordre de mouvement valant cession en contrepartie du règlement effectif du prix des actions

APPROUVE la cession des titres détenus par la société ESPACE RHENAN au sein de la société HABITAT FAMILIAL D'ALSACE à PLURIAL Entreprises pour une valeur de 575 000 €,

APPROUVE le principe de la fusion par voie d'absorption de la société ESPACE RHENAN par la société HABITAT FAMILIAL D'ALSACE,

PREND ACTE que les conditions précises, notamment financières seront arrêtées au cours du 1^{er} semestre 2014,

DONNE mandat au Maire de poursuivre toute négociation utile et de signer tout acte facilitant le processus et notamment :

- Finaliser et signer la promesse synallagmatique de vente et l'ordre de mouvement des 1688 actions d'ESPACE RHENAN que la Commune de WILLER-SUR-THUR détient au profit de la société HABITAT FAMILIAL D'ALSACE

4. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A LA SUCCESSION DE MME PAULINE DOLLMANN

Dans le cadre du règlement de la succession de Mme Pauline DOLLMANN, Maître HERTFELDER, Notaire à Thann, vient de faire savoir que la parcelle cadastrée section 6 n° 85/34 (lieudit Grossgarten avec 10 ca de vergers) fait partie de la voie publique.

Monsieur l'Adjoint Jean-Luc MARTINI informe l'assemblée que cette parcelle est située à l'entrée de la Rue des Libérateurs et qu'il conviendrait de régulariser cette situation en décidant d'acquérir ce terrain au prix de l'euro symbolique. Il précise que les frais notariés liés à la rédaction et aux frais de l'acte s'élèveraient à 610 € selon l'estimation de Me HERTFELDER.

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications de M. l'Adjoint Jean-Luc MARTINI,
APRES en avoir discuté,

DECIDE à l'unanimité :

- d'acquérir au prix de l'euro symbolique, la parcelle de 10ca cadastrée Section 6 n° 85/34, appartenant à la succession de Madame Pauline DOLLMANN
- de confier la rédaction de l'acte de vente correspondant à Maître Daniel HERTFELDER, Notaire à Thann
- de donner délégation à M. le Maire Alain DELESTAN pour la signature de l'acte et de tous documents relatifs à ce dossier

5. REGIE COMMUNALE DE TELEDISTRIBUTION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget de la Régie communale de Télédistribution, un ajustement des dépenses et des recettes est indispensable à l'achèvement de l'exercice,

Monsieur l'Adjoint Bernard WALTER propose au Conseil Municipal d'adopter une décision budgétaire modificative concernant l'amortissement des redevances de raccordements au réseau, dont le montant exact s'avère supérieur aux prévisions budgétaires.

Ceci exposé, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2221.1 à L. 2221.14 relatifs aux Régies Municipales,

Vu la délibération n° 9 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2013 portant adoption du Budget Primitif 2013 de la Régie communale de Télédistribution,

Considérant l'examen de ce point par le Conseil d'Exploitation de la Régie communale de Télédistribution dans sa séance du 31 octobre 2013,

APRES délibération, décide à l'unanimité :

D'adopter la décision modificative n° 1 arrêtée comme suit :

- Chapitre globalisé 040 – Dépenses d'Investissement
 - Compte 13918 : 100,00 €
- Chapitre globalisé 042 – Recettes d'Exploitation
 - Compte 777 : 100,00 €

De procéder aux mouvements des comptes suivants, afin d'équilibrer chacune des sections :

- Chapitre 023 – Dépenses d'Exploitation : 100,00 €
- Chapitre 021 – Recettes d'Investissement : 100,00 €

6. RAPPORTS ANNUELS 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

• EAU POTABLE :

Monsieur Jean-Luc MARTINI, 2ème Adjoint au Maire, présente une synthèse du rapport annuel du service public de l'eau potable établi par la Communauté de Communes du Pays de Thann pour l'exercice 2012. Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage conclu avec la Lyonnaise des Eaux le 1^{er} avril 2010 pour une durée de 12 ans.

La population desservie, concernant 9 communes sur les 13 que compte la CCPT, représente 18 133 habitants en 2012 (18196 en 2011), soit 7443 clients (7373 en 2011). M. l'Adjoint fait remarquer une progression constante du nombre d'abonnement depuis 6 ans.

Le service comprend la production, le traitement, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des Communes de Bitschwiller-les-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, Vieux-Thann et Willer-sur-Thur, ainsi que la protection des points de prélèvement.

Les volumes prélevés en 2012 (soit 1 500 667 m³) proviennent pour 66,88 % de prises en rivière à Willer-sur-Thur, et pour le reste de prises en rivières à Bitschwiller-les-Thann et Bourbach-le-Haut, de sources de la CCPT et des forages de Vieux-Thann et de Willer-sur-Thur (Gehren).

Le prix du m³ d'eau est facturé à hauteur de 1,48 € TTC aux habitants de Willer-sur-Thur au 1er janvier 2013 (1,47 € TTC au 1^{er} janvier 2012), sur la base d'une facturation-type de 120 m³.

Le rendement du réseau de distribution s'établit globalement à 78,9 % en 2012, par rapport à 83,9 % en 2011 (le rendement ne concerne que le réseau des communes de Thann et Vieux-Thann qui est extrapolé à l'ensemble de la collectivité).

Parmi les travaux réalisés en 2012 figure pour la commune de Willer-sur-Thur, le remplacement du réseau et des branchements Rue de la Chapelle pour un montant de 117 300 € TTC.

• ASSAINISSEMENT :

Le service public de l'assainissement collectif est assuré par la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre du contrat de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement signé le 1er avril 2010 pour une durée de 12 ans. Le service comprend la collecte et le traitement des eaux usées de 9 communes de la Communauté des Communes.

Le nombre de client desservi est de 7029 en 2012, représentant 94,43 % des abonnés au service de l'eau. Le réseau de collecte compte 153 487 ml de canalisations, 3000 avaloirs et 4399 regards.

Le coût de la collecte et du traitement du m³ d'eaux usées s'établit à 2,12 € TTC pour les habitants de Willer-sur-Thur en 2012, et à 2,59 € TTC en 2013, soit une hausse 2012/2013 de 22,17 % (sur la base d'une facturation-type de 120 m³).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint Jean-Luc MARTINI,

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND acte des rapports annuels 2012 portant sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif, ces rapports ayant été préalablement adoptés par le Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2013

7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT DE LA GARE FERROVIAIRE

Monsieur le Maire rappelle la réflexion engagée depuis quelque temps avec la SNCF, la Région Alsace et la Communauté de Communes, sur l'aménagement de la gare ferroviaire. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche initiée par le Conseil Régional d'Alsace sur la mise en œuvre d'un programme de modernisation des gares.

Un accord venant d'être trouvé entre les parties, il présente à l'assemblée le plan d'aménagement prévu ainsi qu'un projet de convention relatif au financement des études et travaux correspondants.

Les travaux projetés, dont la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage seront assurés par la SNCF, portent sur :

- la mise en place d'un marquage et d'une installation de signalétique fixe
- le déplacement de l'appareil de vente
- la création d'un nouveau cheminement d'accès aux quais
- le repositionnement de l'abri vélo
- l'aménagement d'un parc de stationnement pour 16 véhicules légers dont 1 pour personne à mobilité réduite
- la plantation d'arbres et l'aménagement d'espaces verts
- l'éclairage de l'ensemble des espaces par candélabres

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Coût total : 91 527,00 € HT :

- participation de la Région Alsace : 42 120,38 € *
- participation de la Communauté de Communes Thann-Cernay : 14 823,56 € *
- participation de la Commune de Willer-sur-Thur : 14 823,56 € *
- participation de la SNCF : 19 759,50 €

* ces participations constituent des subventions d'équipement et à ce titre, ne sont pas assujetties à la TVA (elles sont calculées sur des montants HT)

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement de la gare et les termes de la convention de financement de l'opération, dans les conditions décrites ci-dessus
- DECIDE de donner délégation à M. le Maire Alain DELESTAN pour la signature de ladite convention et de toutes pièces relatives à ce dossier
- DIT que les crédits nécessaires au versement de la participation communale seront inscrits au Budget Primitif 2014

8. RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. l'Adjoint Roland PETITJEAN rappelle à l'assemblée que le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes est adressé chaque année aux communes membres afin d'être communiqué aux conseillers municipaux de chacune d'entre elles.

M. l'Adjoint commente le rapport 2012 de la Communauté de Communes de Thann, détaillé par service et domaine d'intervention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint Roland PETITJEAN, à l'unanimité :

- prend acte du rapport 2012 sur le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Thann

9. PARUTION DU LIVRE RELATANT L'HISTOIRE DU VILLAGE : FIXATION D'UN TARIF SPECIAL POUR LES COMMERCES DEPOSITAIRES DE L'OUVRAGE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 21 août 2013 fixant le montant des tarifs de vente au public, du livre à paraître relatant l'histoire du village ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé de proposer la vente de cet ouvrage dans l'un ou l'autre commerce local ;

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer à 35 €, le prix de vente d'un exemplaire du livre "Willer-sur-Thur – Entre Thur et Wissbach" aux commerces dépositaires de l'ouvrage

10. MISE A DISPOSITION DES DISPOSITIFS COMMUNAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY

Monsieur l'Adjoint Roland PETITJEAN rappelle que la fusion au 1^{er} janvier 2013 des Communautés de communes de Cernay & environs et du Pays de Thann, a entraîné la généralisation à l'ensemble du territoire communautaire fusionné, de la compétence "Entretien, modernisation et extension du réseau d'éclairage public", et que cette évolution rend nécessaire la mise à disposition des biens correspondants par la Commune à la Communauté de communes.

Il donne connaissance du projet de procès-verbal de mise à disposition, soumis par la Communauté de Communes.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne délégation à M. le Maire Alain DELESTAN pour la signature du procès-verbal portant mise à disposition à partir du 1^{er} Janvier 2013, des installations communales d'éclairage public à la Communauté de Communes de Thann-Cernay

11. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) Parution du livre relatant l'histoire du village

Une réception sera organisée le samedi 07 décembre prochain à 11h en Mairie, à l'occasion de la parution officielle du livre " Willer-sur-Thur : Entre Thur et Wissbach".

b) Portes ouvertes Rue du Canal

Les artisans et commerçants installés Rue du Canal organisent leurs traditionnelles "Portes ouvertes" le week-end des 16 et 17 novembre.

c) Fête de Noël des Aînés

La fête aura lieu le dimanche 15 décembre dans la salle polyvalente. La préparation de la salle se fera le matin-même. Mme l'Adjointe Isabelle LETT remercie par avance les conseillers pour leur contribution à la réussite de cette journée.

d) Déchetterie communale

Monsieur le Maire relate son entrevue du 06 novembre dernier avec le Président et la Directrice du Syndicat Mixte Thann-Cernay concernant la déchetterie de Willer-sur-Thur. Une mise en conformité des installations est indispensable au maintien de ce service : le coût total des travaux à réaliser est estimé à 83 000 € HT dont environ 50 000 € à 60 000 € à charge de la commune (l'ADEME subventionnerait la part communale jusqu'à 80 %). Monsieur le Maire suggère la constitution d'un petit groupe de travail chargé d'engager une réflexion sur ce dossier, afin de garantir la continuité de ce service offert aux willerois, tout en précisant que la déchetterie communale existait déjà avant la création de celle d'Aspach-le-Haut. MM. MARTINI, WALTER, FRANK, EHLINGER, HECK et NANN se proposent pour constituer ce groupe de travail.